

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOÏPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LUCBEREILH, Mme FOIX, LACRAMPE, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Henriette BONNET	à	Gérard ROSENTHAL
	Rosine CARDON	à	Hervé LUCBEREILH
	Pierre SERENA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Didier CASTERES	à	Maïté POTIN
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Daniel LACRAMPE
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Auréli GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY

Suppléants : Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Joseph LEES

REÇU

le 10 DEC. 2014

RAPPORT N° 141127-12-FIN

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

PEPINIERE D'ENTREPRISES : DEFINITION DES AMORTISSEMENTS

M. LACRAMPE indiqu'il appartient au conseil Communautaire de définir les natures d'équipements qui feront l'objet d'amortissement et d'en fixer les modalités d'application et ce, pour tous les budgets.

Ainsi, il convient d'établir les règles pour la Pépinière d'entreprises :

- Matériel informatique : 5 ans
- Mobilier de bureau : 15 ans
- Matériel de bureau : 10 ans
- Mobilier divers : 10 ans
- Matériel classique : 10 ans

Où cet exposé,

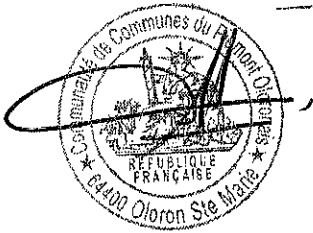
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 27 novembre 2014

Suivent les signatures

Affiché le 10.12.14



Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU

le 10 DEC. 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE